



Réunion du 10 février 2020

- Présents : Mme Sylvie ODIN JONNARD ; MM. Nordine BEZZAH - Yann DUSSUD - Jean Claude LIGOUT - Jean Luc GAILLARD - Tonio RODRIGUES.
- Responsable C.A. et désignations assistants District : M. Tonio RODRIGUES 06 80 40 26 80
- Désignations Seniors et Foot Loisir : M. Nordine BEZZAH 06 42 58 50 13
- Responsable Juges Arbitres : M. Jean Luc GAILLARD 06 78 90 50 28
- Valideur rapport Nord/Sud : M. Roland THETIER

RAPPEL : PROCEDURE VOIE DE FAIT SUR ARBITRE

Devant les derniers évènements graves avec voie de fait (coup) sur arbitre, la CDA et l'UNAF tiennent à rappeler la marche à suivre OBLIGATOIREMENT dans une pareille situation.

En cas de COUP à arbitre :

- L'arbitre doit OBLIGATOIREMENT arrêter définitivement la rencontre.
- Il doit regagner son vestiaire sous la protection des délégués de clubs et des deux capitaines (si possible).
- Faire tout son possible pour terminer les formalités administratives d'après-match (clôturer la FMI).
- Il demande, si possible, à être accompagné à son véhicule par les dirigeants du club local.
- Il doit ensuite, en premier lieu et très rapidement à l'issue de son départ du stade, se rendre dans un service d'urgence afin de consulter un médecin pour faire constater et attester les traces de coup. Le médecin établira un certificat avec, à minima, une I.T.T.
- Il doit ensuite aller déposer une plainte (le lendemain ou surlendemain, dans un délai raisonnable) auprès du commissariat ou de la gendarmerie, en fournissant le certificat du médecin.
- Il doit prévenir très rapidement son désignateur, un membre de la CDA ou de la SCJA, ainsi qu'une personne de l'UNAF, et expliquer les évènements en étant le plus précis possible. Un coup est un coup et pas un « chahutage » ou autre... !

NOTA : l'arbitre doit avoir l'ensemble des coordonnées téléphoniques de ces personnes avec lui, au match.

- Il doit établir un rapport circonstancié détaillé sur le déroulement des faits et l'envoyer à la Commission de Discipline, dans les 48h qui suivent la rencontre

Dans cette situation, la CDA, Aldric, son CTDA, et l'UNAF se tiennent à la disposition de l'arbitre pour le soutenir, le reconforter, l'aider (si besoin) à l'établissement du rapport et dans l'accomplissement des différentes démarches... L'arbitre n'est pas seul, il doit le savoir.

Espérant que cette mauvaise série soit terminée et comptant sur les commissions adéquates afin de prendre toutes les mesures disciplinaires liées à de tels évènements.

Soyez rassurés que nous, CDA et UNAF, mettrons tout en œuvre pour la défense des arbitres devant des actes inqualifiables.

Nous vous souhaitons une bonne deuxième moitié de saison.

INDISPONIBILITES

- M. MATOUSSI Youssef : du 10 février au 20 avril.
- M. SERINO Alexandre : du 6 au 12 avril ; les 13 et 14 juin.
- M. BOUSTANI Nabil : du 23 avril au 25 mai.
- M. DESVERNAY Pascal : du 10 au 24 avril.
- M. VERMOREL William : du 6 au 8 mars ; du 20 au 22 mars.
- M. TAGAND Fabrice : les 21 et 22 mars ; les 18 et 19 avril.
- M. ROCHE Renaud : le 29 mars.

RAPPEL OBLIGATION ARBITRES D1 ET D2

Conformément au règlement intérieur de la CDA, il est rappelé aux arbitres de D1 et D2 qu'ils doivent obligatoirement faire 2 accompagnements.

A défaut, tout manquement sera sanctionné d'un malus.

STAGES

Arbitres D1 + arbitres assistants : du vendredi 13 mars, à 18h30, au samedi 14 mars, à 17h, à Andrézieux, stade des Bullieux.



Arbitres D2 : le samedi 21 mars, de 9h à 16h, au District.

Arbitres stagiaires : du samedi 16 mai, à 9h, au dimanche 17 mai, à 12h, à Andrézieux, stade des Bullieux.

Les repas et l'hébergement seront pris en charge par la CDA.

ATTENTION

Des tablettes ont été volées dans les vestiaires arbitres.

Messieurs les arbitres, lors d'une rencontre, contrôlez que votre vestiaire soit bien fermé à clef pendant la rencontre. En cas de problème, merci d'envoyer un rapport à la CA.

RAPPEL AUX ARBITRES

Si vous rencontrez des problèmes sur les tablettes, quels qu'ils soient, vous êtes priés de faire une feuille de match papier et d'en informer le District de la Loire (pour les championnats Loire) ou la Délégation du Roannais (pour les championnats Roannais).

INFO AUX ARBITRES

- En cas d'inversion d'une rencontre de coupe, le club recevant la rencontre devra régler les indemnités d'arbitrage.
- Rappel carton blanc : Messieurs les arbitres, le code du carton blanc est 110 et rien d'autre. On ne met pas un carton blanc quand on a mis un carton jaune en premier : beaucoup d'arbitres font encore des erreurs.
- Merci de bien vouloir lire le PV (commissions seniors, foot loisirs, jeunes) afin de prendre connaissance d'une possible modification (d'horaire, de terrain, de date) concernant le match que vous devez arbitrer le week-end.
- Comme déjà signalé plusieurs fois, il vous faut lire le PV entièrement, surtout le secteur stéphanois, quand vous arbitrez sur le Stéphanois (commission sportive seniors).
- Messieurs les arbitres, sur la FMI, c'est à vous de rentrer les délégués sur la tablette, avant la rencontre. Vous devez demander aux dirigeants du club recevant de vous fournir les noms, et à vous de les mettre dans la tablette. De même pour les remplaçants que vous êtes priés de noter dans la tablette.
- Des drapeaux BIP sont disponibles à la Délégation du Roannais pour les arbitres qui le désirent : 1 € symbolique sera demandé à la personne qui prend les drapeaux. Si ceux-ci sont rendus abîmés, les réparations seront à la charge de l'arbitre qui les aura empruntés.
- Des modifications peuvent être effectuées jusqu'au vendredi soir, 19h : soyez vigilants ! Seules les désignations sur « MyFFF » font foi de votre match (sauf appel après le vendredi à 19h).
- Les arbitres n'ayant pas de rencontre durant un week-end sont considérés comme « réservistes » : ils peuvent donc être appelés durant le week-end pour diriger une rencontre.